



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU BAS-RHIN
ASSOCIATION FONCIERE
De
DONNENHEIM
67170

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU BUREAU
DE L'ASSOCIATION FONCIERE DU 31 JANVIER 2024.

Membres titulaires présents : Marc GRASS, Laurent MORIER, Aurélien RIFF, Nicolas RITLENG, Stephan SCHISSELE

Membres absents : Gilbert ADAM et André GILLIG

ORDRE DU JOUR

- 1) Procès-verbal de la séance du 13 mars 2023
- 2) Approbation du Compte de Gestion 2023
- 3) Approbation du Compte Administratif 2023
- 4) Rôle de recouvrement 2024
- 5) Vote du Budget Primitif 2024
- 6) Divers

I. Procès-verbal de la séance du 13 mars 2023

Monsieur le Président donne lecture du procès-verbal de la réunion de l'Association Foncière du 13 mars 2023.

Aucune observation n'étant formulée,

Le Bureau de l'Association Foncière

DECIDE

D'adopter le procès-verbal de la séance du 13 mars 2023.

Pour : 7 voix dont 2 Procurations

II. Approbation du Compte de Gestion 2023

Monsieur le Président soumet aux membres du Bureau de l'Association Foncière de DONNENHEIM le Compte de Gestion de l'exercice 2023 établi par Monsieur le Trésorier Principal de HAGUENAU.

Les chiffres étant en concordance avec le Compte Administratif 2023 de l'Association Foncière de DONNENHEIM,

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

DECIDE

D'adopter le Compte de Gestion 2023 ainsi présenté.

Pour : 7 voix dont 2 Procurations

III. Approbation du compte Administratif 2023

Avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, Monsieur RITLENG Nicolas – Président, quitte la salle et délègue la présidence à Monsieur SCHISSELE Stéphan, Vice-président de l'Association Foncière de DONNENHEIM.

Monsieur le Vice-président expose le Compte Administratif 2023 qui se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement : Dépenses :	10 696,88 €
Recettes :	2 600,06 €
Déficit de l'exercice :	8 096,82 €

Section d'investissement : Dépenses :	0,00 €
Recettes :	0,00 €
Excédent ou déficit de l'exercice :	0,00 €

Déficit de l'exercice en fonctionnement :	- 8 096,82 €
Excédent de fonctionnement antérieur :	14 713,77 €
TOTAL :	6 616,95 €

Excédent de l'exercice en investissement :	0 €
Excédent d'investissement antérieur :	648 €
TOTAL :	648 €

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

DECIDE

- d'approuver le Compte Administratif 2023.
- De reporter la somme de **6 616,95** €uros au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté) du Budget Primitif 2024.
- De reporter la somme de **648** €uros au compte 001 (solde d'exécution de la section d'investissement) du Budget Primitif 2024.

Pour : 5 voix dont 1 Procuration (André GILLIG)

IV. Rôle de recouvrement 2024.

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

DECIDE

- D'émettre un rôle de recouvrement pour l'année 2024
- De fixer à **0,12** euros hors taxes par are la quote-part à verser par les propriétaires fonciers intéressés.
- De ne pas facturer la T.V.A.
- De ne pas demander de cotisation fixe.
- De confier l'établissement du rôle de recouvrement à APIS ALSACE.
- De faire prendre en charge par l'Association Foncière les frais d'établissement du rôle dus à APIS ALSACE soit **1, 11 euros** par hectare, le montant correspondant étant à verser à APIS ALSACE. - Compte Crédit Agricole 17206/00770/93002087411/08, dans un délai de 2 mois après transmission du rôle à la perception.
- Les redevances inférieures au minimum de perception fixée par la Trésorerie, seront reportées sur plusieurs années jusqu'à ce que le minimum soit atteint.
- Date butoir de demande d'édition du rôle définitif fixée au 01 septembre 2024 pour un envoi en trésorerie en septembre 2024.

Pour : 7 voix dont 2 Procurations

V. Vote du Budget Primitif 2024 :

Monsieur le Président présente le détail du Budget Primitif 2024 aux membres du Bureau.
Il se décompose de la façon suivante :

Section de fonctionnement :	Dépenses	9 216,95 €
	Recettes	9 216,95 €
Section d'investissement :	Dépenses	648,00 €
	Recettes	648,00 €

La section de fonctionnement ainsi que la section d'investissement sont équilibrées.

Le Bureau de l'Association Foncière, après délibération,

DECIDE

D'approuver le Budget Primitif 2024

Pour : 7 voix dont 2 Procurations

VII. Divers.

Les travaux réalisés à ce jour :

- Nature des travaux effectués par l'entreprise WICKER
- Balast (transport, égalisation et compactage effectués par l'entreprise WICKER en régie)
- Au Gritt, 300 tonnes de balast ont été déposées entre les deux ponts + 60 tonnes sur le chemin en direction de Brumath – préparation à la niveleuse-compactage (travaux effectués par l'entreprise WICKER)
- Au Heckenbruch préparation, égalisation effectués par l'entreprise WICKER Chargé par NR Le balast vient du stock de l'AF et a été transporté par Nicolas 85 tonnes
- Chemin Werb dans la continuité du macadam transport effectué par Marc GRASS stock de l'AF chargé par NR
- Galrott, 150 tonnes niveleuse- compactage (travaux effectués par l'entreprise WICKER)
- Chemin Grossanwand au niveau du parc Hoenen balast fourniture transport et mise en place par WICKER – 1 camion
- Meyerfeld Chemin en bas de parcelle REYMUND fourniture transport et mise en place par WICKER – 1 camion
- Chemin Kleinweier houblonnière Gantzer fourniture transport et mise en place par WICKER – 1 camion – Paiement partagé 50% Donnenheim 50% Wingersheim – environ 120 tonnes

Le stock de la ferme a été intégralement utilisé

• Les travaux à prévoir :

Il est prévu de poursuivre les travaux sur le chemin situé Grossanwand vers Wingersheim ainsi que sur Chemin Holten.

Possibilité d'obtenir entre 600 et 800 tonnes de balast dans les mêmes conditions qu'en 2023.

Monsieur Morier est d'accord pour stocker le balast

Le transport et la mise en place seront effectués en interne ou par des prestataires

Le maire indique aux membres du bureau que le produit de la chasse soit l'équivalent de 3 000 euros pourra être utilisé pour des travaux liés à l'Association Foncière

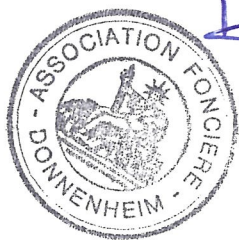
Les membres du bureau s'accordent pour rétribuer un tiers en cas de besoin

En fonction des conditions météo, l'entretien du fossé situé entre la forêt Heckenbruch et la parcelle BRUCH GRASS sera effectué

Un affaissement de terrain a été constaté au niveau du 2^{ème} pont situé au lieu-dit Dorfgraben - à proximité de la ferme Morier. Une réflexion sur des travaux sur des travaux de consolidation est en cours

Les membres du bureau n'ayant aucun autre point à soulever, la séance est close à 22h15

Le Président,
Nicolas RITLENG



Les Membres du Bureau,

